

DEPARTEMENT DE L'AUBE

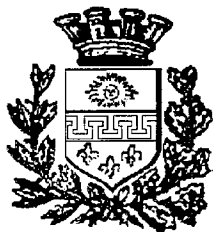
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



8 avril 2026
2026-055

Date de la convocation
02.04.2026

Date de publication
02.04.2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Certifié exécutoire
Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le huit avril deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT, Pierre MATHY donne pouvoir à Alain BARAYON, Nathalie THIEBAULT donne pouvoir à Christian ROBERT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) :
RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
ÉLECTION DES MEMBRES

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il met en œuvre différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Compte tenu du renouvellement intégral du Conseil municipal du 15 mars 2026 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L.123-6, R.123- 7 ;

Vu l'article R. 123-8 : « Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la

ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats » ;

Vu l'article R.123-15 : « *Ne peuvent siéger au conseil d'administration les personnes qui sont fournisseurs de biens ou de services au centre d'action sociale* ».

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33 relatifs au scrutin secret ;

Il est donc proposé au Conseil municipal d'élire au scrutin secret, sans dérogation possible, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les huit membres du Conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS, conformément à la délibération du Conseil municipal du 3 novembre 2020 fixant à huit le nombre de membres élus par le Conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Nombre de sièges à pourvoir fixé par délibération du Conseil municipal du 21 mars 2026 : 8 (huit).

Il est demandé aux conseillers municipaux de présenter des listes de candidats.

Liste n°1 « Nogent-sur-Seine, notre ville, notre avenir », conduite par Monsieur Christian ROBERT :

- Magali LEFEBVRE-MANGEOT

Liste n°2 « Poursuivre la dynamique au service des Nogentais et de Nogent-sur-Seine », conduite par Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT :

- Emmanuelle STEIB
- Laurent LEVASSEUR
- Françoise BRUNO
- Marie-Claude GUELIN
- Pierre GUILBERT
- Dominique COUTURIER
- Françoise CANON-ROGER
- Dominique NOBLET

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 29.
- Blancs et nuls à déduire : 0.
- Abstentions : 0.
- Suffrages exprimés : 29.

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution de sièges au quotient (1 ^{ère} répartition)	Attribution au plus fort reste	Total
Liste n°1 « Nogent-sur-Seine, notre ville, notre avenir », conduite par Monsieur Christian ROBERT	5	0	1	1
Liste n°2 « Poursuivre la dynamique au service des Nogentais et de Nogent-sur-Seine », conduite par Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT	24	7	7	7

Sont proclamés membres du Conseil d'administration du CCAS :

Liste n°1 « Nogent-sur-Seine, notre ville, notre avenir », conduite par Monsieur Christian ROBERT :

- Magali LEFEBVRE-MANGEOT

Liste n°2 « Poursuivre la dynamique au service des Nogentais et de Nogent-sur-Seine », conduite par Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT :

- Emmanuelle STEIB
- Laurent LEVASSEUR
- Françoise BRUNO
- Marie-Claude GUELIN
- Pierre GUILBERT
- Dominique COUTURIER
- Françoise CANON-ROGER

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,

A blue ink signature, appearing to be 'ER', written in a stylized, cursive manner.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

A black ink signature, appearing to be 'MCG', written in a stylized, cursive manner.

Marie-Claude GUELIN